



## No: 835 (Sem.32) Vendredi 6 août 2010

### Délégués(es)

*Lyne*

*Dessureault*  
(129)

*Michel*  
*Rondeau*  
(29)

*Guy Lessard*  
(29)

*Michel*  
*Beaudin*(5)

*Daniel Guay*  
(105-205)

*Ronald Dufort*  
(111)

*Pierre Gagné*  
(11)

*Marc*  
*Desrochers*  
(14-114-214)

*René*  
*Monastesse*  
(48-148-248  
Et quart de fin  
de semaine)

*Sylvain*  
*Bernard*(35)

*Mathieu*  
*Demers* (135-  
235)

*Marc*  
*Petitclerc*  
(P.A.E)

*Bureau du*  
*syndicat :*  
*Ext : 3610*

*Caisse*  
*D'économie*  
Lundi au jeudi  
10h30@17h00  
Vendredi  
10h30@16h00  
5705, rue  
Sherbrooke Est  
**253-0610**

### Vacance des délégués(e) pour les semaines 33-34-35-36

Dép. 29 Michel Rondeau 32-33-34

Dép. 29 Guy Lessard 32-33

Dép. 35 Sylvain Bernard 32-33

Dép. 14-114-214 Marc Desrochers 32-33-34

Dép. 5 Michel Beaudin 32-33

Dép. 105-205 Daniel Guay 33-34-35

Dép. 48-148-248 René Monastesse 32

**Dép. 111-211 Ronald Dufort 35-36**

### Vacances des représentants(e) en santé et sécurité

Département 29 Alain Gauthier 32-33-34

Pour tout problème de jour dans le département 29 contacter, Lyne Dessureault au 3610 ou sur sa Paget au 514-801-5713

Pour le quart de soir pour une urgence contacter Ginette Racine département 135.

### Relevé de retraite :

Selon les informations obtenues à la semaine 25 les relevés de retraite devaient être envoyés à la maison en juillet, finalement ils seront postés à la fin septembre comme le stipule la loi du Québec.

Lors de la réception du document il est très important de vérifier les informations que contient ce document. Si vous pensez qu'il y a des erreurs, veuillez voir votre superviseur et apporter une copie à votre délégué(e) qui fera le suivi avec le bureau du syndicat.

### Uniformités des pratiques :

#### 1. Fermeture de ligne d'assemblage du dép. 29 pour plus de 30 jours

Lors de la fermeture d'une ligne d'assemblage pour plus de 30 jours, un employé classifié 15-01 pourra déplacer l'employé 15-01 sur la même ligne d'assemblage, au même poste, sur un autre quart de travail à condition que celui-ci ait moins d'ancienneté.

La personne déplacée pourra alors déplacer **selon les choix suivants :**

- 1. Le plus jeune de son groupe**
- 2. Le plus jeune de sa ligne d'assemblage**
- 3. Sur un poste ouvert**
- 4. Le plus jeune de l'atelier**

Le groupe est défini par les postes sous la responsabilité du chef de groupe.

Cette pratique s'applique également aux employés classifiés 15-01 dans le secteur de l'emballage.

Date 15 juillet 2010

Pratique à l'essai, sujets à changements suite à une rencontre du comité.  
**Nous sommes présentement en préparation du texte pour le secteur des tambours département 5. La pratique sera inscrite dans l'info hebdo de la semaine 36.**

**Décès :** C'est avec regret que nous avons appris que le père de Guy Ouellet est décédé. Nous désirons souhaiter toutes nos condoléances à la famille.